

ARRETE n° ADMG_2024_016

portant délégation de signature du Président à un responsable de service

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L5211-9 du CGCT autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu l'arrêté du Président portant nomination de Monsieur Christophe MEZIERES au poste responsable du service Prévention et gestion des déchets

ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale est donnée à **Monsieur Christophe MEZIERES**, responsable du service Prévention et gestion des déchets, aux fins de déposer plainte devant les services de gendarmerie pour toute altercation physique ou verbale concernant les agents de son service.

Monsieur Christophe MEZIERES pourra signer tous documents relatifs à cette délégation de signature.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet du NORD et affiché et inscrit au registre des arrêtés de la collectivité.

Fait à PONT-A-MARCO, le 3 mai 2024

Le Président

Luc FOUTRY

